

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

SOINS PALLIATIFS - (N° 2406)

N° AS29

## AMENDEMENT

présenté par

Mme Corneloup, Mme Gruet, M. Boucard, Mme Bonnivard, Mme de Maistre, Mme Bazin-Malgras et M. Tryzna

-----

### ARTICLE 12

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.